

PROJET DE SOINS 2013-2018

.../... Extrait du Projet de soins

En appui du projet régional de santé ciblant « la personne au cœur du système », le projet de soins du CH intègre totalement ces notions dans sa conception humaniste du soin visant le respect, la responsabilité, la liberté de choix.

Il s'inscrit dans ce cadre dans le contexte de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, de la loi de juillet 2011 renforçant les droits des patients pris en charge dans le secteur de la santé mentale, dans les textes portant attention et vigilance sur les notions de bientraitance.

Le projet de soin se situe à l'origine de l'engagement de l'ensemble des professionnels soignants. Il permet de donner du sens aux actes et de créer une cohérence de prise en charge multidisciplinaire, y intégrant particulièrement les équipes médicales. Il repose sur des valeurs communes qui doivent guider les professionnels dans leurs pratiques et servir de fil conducteur.

Deux concepts servent de socle au projet de soins :

- La personne soignée, considérée comme être humain, sujet, informée, acteur des soins qui lui sont proposés, et capable, à la mesure de ses moyens de faire des choix et de prendre des décisions.
- Le soin, défini dans le sens d'attention à l'autre, de vigilance, de bientraitance, du « prendre soin ».

En opposition à ce qui peut être appelé « maltraitance ordinaire », du fait de négligence, de manque d'attention, d'oubli, de routine, d'habitude, en procédant trop vite à ce que l'on a l'habitude de faire à en oublier les risques induits ; la bien-traitance porte la notion de réflexion, d'ajustement au besoin, de personnalisation, de recherche de moyens de substitution, d'attention sur la préservation de la dignité.

Elle considère l'être humain dans son essence, responsable, digne de respect. De par le professionnalisme et les compétences qu'il engage dans tout acte de soins, le bien traiter concerne les soignants.

Le soin ne peut être réduit à une somme d'actes. Il n'a de sens que par la finalité qu'il investit : la personne singulière, considérée dans son contexte de vie, prenant en compte l'étape de l'hospitalisation dans un parcours de vie, dans une continuité entre un passé et un avenir.

Il apparaît comme l'expression d'une attention à l'autre qui passe par l'écoute, la prévenance, la vigilance, la précaution.

Préoccupé par le « bien être » de la personne soignée, le soin cible le confort, le respect des habitudes de vie, de l'autonomie, la prise en compte de l'image corporelle, la perturbation de l'estime de soi, le besoin d'informations et d'explications, la maîtrise des risques, la considération de l'entourage...

Le soin s'inscrit dans un continuum de travail d'équipe et de collaboration avec l'ensemble des acteurs de santé, intra et extra hospitaliers.

Porteur de sens, le Projet de soin est fondé sur des valeurs de respect et de considération de la personne humaine, de son individualité, de sa différence, de son intimité et de sa dignité.

Il entend :

- Resituer la personne au cœur du projet.
- Prendre en compte l'individualité et la singularité du patient.
- Considérer le patient comme sujet, capable de choix à partir d'une information claire et précise. Il n'est plus pris comme objet porteur de maladie, mais devient la finalité des soins qui prennent sens à partir de lui, de ce qu'il est, de ce qu'il représente au sein de son entourage social. Dans ce cadre, il n'est plus objet des soins, mais devient objet de soins, ces derniers n'acquérant de signification que par rapport à sa réalité, à la façon dont il vit, entre autres sa maladie et son séjour dans l'établissement.

De ce préambule qui doit faire sens pour tous les soignants du CH, il convient de décliner en actes et de formaliser les axes de travail pour les années à venir:

DEVELOPPER LA DEMARCHE D'INFORMATIONS ET D'EXPLICATIONS :

- Renforcer l'information du patient présentant une pathologie chronique
- Renforcer l'autonomie du patient dans la compréhension de son traitement
- Généraliser la démarche de recueil d'une personne de confiance
- Enrichir l'information du patient en cours d'hospitalisation et s'assurer de sa compréhension sur tout ce qui a trait aux examens spécifiques

GENERALISER LES COMPETENCES DES SOIGNANTS DANS LA PRISE EN CHARGE DU SUJET AGE SUR TOUS LES SECTEURS D'HOSPITALISATION :

- Prévenir la perte d'autonomie ou maintenir l'autonomie existante
- Promouvoir la démarche de bienveillance en veillant au respect de la liberté et de la dignité du patient
- Prévenir les risques de confusion et de troubles du comportement, en lien avec l'hospitalisation

DEVELOPPER LA REFLEXION ETHIQUE DANS LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS

INTEGRER LA MAITRISE DES RISQUES DANS LES PRATIQUES SOIGNANTES

DEVELOPPER LA CONTINUITÉ DES SOINS AVEC L'EXTERIEUR

INTEGRER LE DOSSIER PATIENT INFORMATISE

~~~~~

En sus de ces différents objectifs, il convient de souligner l'indispensable coopération avec les équipes médicales, sur les projets visant les évolutions d'activité ou re structurations, et nécessitant l'accompagnement des compétences requises, voire le développement des transferts de compétences sur des activités ciblées.